

«NOMPrenom»
«ADRESSE»
«NPOSTAL» «VILLE»

Neuchâtel, le 23 décembre 2004
SA / sa

UN ARBRE REMARQUABLE EN FETE A NOËL

Mesdames Messieurs,

Depuis l'hiver 2002-2003, le Service des parcs et promenades de la Ville de Neuchâtel illumine un des 150 arbres remarquables recensés sur le territoire communal, à l'occasion des fêtes de fin d'année. Remarquable signifie que l'arbre est recensé à l'inventaire des arbres du règlement d'aménagement communal. Ces arbres se situent aussi bien sur le domaine public que sur des parcelles privées.

La première année nous avons mis en lumière le hêtre situé au bas de la chaussée de la Boine. L'hiver 2003-2004, un hêtre a été illuminé au Jardin Anglais. Cette année, dans le cadre du centenaire du MEN, un séquoia est éclairé de guirlandes descendant le long de son feuillage.

Vous êtes Mesdames, Messieurs, propriétaires d'un arbre remarquable.

Seriez-vous d'accord qu'il soit illuminé pour Noël ?

Pour réaliser cette action, nous vous proposons la démarche suivante :

- L'arbre sera tiré au sort parmi les propriétaires ayant répondu favorablement et les autres arbres sur le domaine public.
- L'arbre tiré au sort sera visité pour évaluer si techniquement et financièrement le sujet se prête à cette action. Si la réponse est oui, les frais seront à la charge du Service des parcs et promenades.
- Si c'est impossible, un nouveau tirage au sort sera réalisé. L'arbre choisi ou écarté ne pourra plus être « l' élu » pour les années futures.

Nous vous prions de bien vouloir répondre à notre service au moyen du bulletin ci-dessous et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos meilleurs voeux.

Le chef du Service
des parcs et promenades

J.-M. Boillat

annexe : fiche de l'inventaire



Nom et prénom : «NOMPrenom»

Adresse du propriétaire : «ADRESSE», «NPOSTAL» «VILLE»

Adresse de la propriété :

oui, nous désirons participer à l'action « un arbre remarquable en fête à Noël »

non, nous ne souhaitons pas participer

Remarques :